



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement financier du personnel soignant

Question au Gouvernement n° 2984

Texte de la question

## ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU PERSONNEL SOIGNANT

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Saulignac.

**M. Hervé Saulignac.** Je vais enfoncer le clou à mon tour en associant à ma question ma collègue Michèle Victory. Attribuer des primes, c'est bien, à condition de ne pas faire des gagnants d'un côté et des perdants de l'autre ! C'est pourtant le cas : 500 euros, ce n'est pas 1 500 euros. Le résultat est incompréhensible.

Premièrement, certains départements sont privés de la prime maximale alors que tout démontre qu'ils ont été plus frappés que certains de ceux qui y ont droit. Deuxièmement, à l'intérieur d'un même département, des établissements sont éligibles à la prime quand d'autres n'y ont pas droit. Troisièmement, au sein d'un même établissement, une partie du personnel sera récompensée tandis que l'autre ne le sera pas, alors que tous ont accompli leur travail avec une prise de risque identique et un courage remarquable.

**M. Fabrice Brun.** C'est ubuesque !

**M. Hervé Saulignac.** Vous n'auriez pas pu faire plus injuste et plus inefficace. Pardonnez-moi de citer, après mon collègue Fabrice Brun, le cas de l'Ardèche. Elle est, après le Rhône et la Loire, le département le plus touché de la région Auvergne-Rhône-Alpes tous indicateurs confondus. Pourtant, les soignants ardéchois de Privas, d'Aubenas ou d'Annonay n'ont pas mérité la prime maximale. Qu'ont-ils fait, ou que n'ont-ils pas fait ?

Monsieur le ministre, on ne gouverne pas avec des primes territoriales qui n'ont aucun sens. Le sentiment d'arbitraire ruine l'effet que devraient avoir ces gratifications. Je ne vois autour de moi qu'incompréhension et rancœur, sans même parler du personnel des EHPAD, des aides à domicile, du secteur du handicap et de tous les invisibles, que je n'oublie pas.

Quand il y a un loupé, monsieur le ministre, il faut le réparer. Je sais que vous n'aimez pas les injustices. Je suis certain que vous aurez à cœur de corriger celle-ci, pas seulement pour l'Ardèche, mais en prenant la seule décision qu'attend tout le personnel soignant de France : la revalorisation des salaires, qui fera oublier le fiasco des primes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – MM. Stéphane Peu et Fabrice Brun applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** Monsieur le député, on peut faire valoir les droits des établissements et des équipes le plus fortement mobilisées ; on peut, dans l'unité nationale, saluer les soignants ; on peut considérer qu'un mécanisme national distribué dans l'urgence doit être ajusté au niveau

territorial, sans pour autant parler de fiasco s'agissant d'une prime attribuée à tous les soignants hospitaliers et dont nous discutons uniquement le montant.

Puisque vous évoquiez les EHPAD, je suis ravi de vous informer, au cas où vous n'auriez pas suivi les nouvelles, que tout le personnel des EHPAD de France percevra une prime de 1 000 ou de 1 500 euros selon la situation épidémique de chaque territoire.

Votre question est pour moi l'occasion de redire que le Président de la République s'est engagé à lancer une concertation rapide et efficace portant sur la revalorisation de la rémunération du personnel soignant hospitalier : vos vœux sont donc exaucés.

**Mme Laurence Dumont et M. Jérôme Lambert** . Et les aides à domicile ?

**M. Olivier Véran, ministre** . Vous savez que la porte est toujours ouverte pour discuter des situations territoriales. Je ne sais pas si tout le département de l'Ardèche basculera dans la zone de prime maximale, car la décision est prise hôpital par hôpital au sein d'un même territoire, mais je regarde la situation de très près et, ne vous inquiétez pas, certains hôpitaux passeront au plus haut niveau de prime.

Les erreurs seront corrigées, les ajustements nécessaires seront effectués, et j'espère que vous serez moins enclin à parler de fiasco que d'un geste de reconnaissance de l'État envers les soignants, qui l'ont tellement mérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Hervé Saulignac](#)

**Circonscription** : Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2984

**Rubrique** : Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé** : Solidarités et santé

**Ministère attributaire** : Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [20 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mai 2020](#)